

Mail de confirmation rdv 1ère visite

---

*(Mail à envoyer automatiquement +/- 1 h après l'appel de qualification)*

Bonjour [Prénom],

Merci pour l'intérêt que vous portez à l'initiative Isolation toitures Braine-l'Alleud de RENO+.

Suite à notre entretien téléphonique concernant votre projet de rénovation énergétique, j'ai le plaisir de vous confirmer que votre conseiller RENO+ se rendra à votre domicile situé :

**[Adresse du domicile de CR]**

ce [XX / XX / XX] à [XXhXX]

Cette visite est entièrement gratuite, ainsi que l'accompagnement dont vous pourriez bénéficier.

Merci de bien vouloir réserver cette date dans votre agenda afin de vous permettre de poursuivre ce projet.

En attendant de se rencontrer, voici quelques informations utiles.

### **Auditeur**

Lors de l'appel téléphonique, nous avons abordé l'intervention d'un auditeur et de ce qu'il/elle pourra vous apporter. Selon votre revenu et votre éligibilité aux primes de la Région wallonne, le recours à un auditeur peut s'avérer nécessaire. Son intervention pourra, le cas échéant, vous permettre de bénéficier d'un maximum de prime. Mais ce n'est pas tout, il/elle définira également pour vous la liste complète des travaux à effectuer à votre logement pour qu'il bénéficie d'un PEB label A. Les travaux que vous entamerez avec RENO+ s'inscrivent d'ailleurs dans ce trajet vers le label A.

Le montant à payer pour cet audit qui sera effectué ultérieurement à notre première visite s'élèverait de 1.000€ à 1.500€. Selon vos revenus, vous récupérerez de 50% à la quasi-totalité de cette somme après les travaux, grâce aux primes audit de la Région wallonne et de la commune de Braine-l'Alleud.

Pour plus d'informations sur le travail des auditeurs, n'hésitez pas à visiter le site [de la Région wallonne](#).

## Documents

Pour que cette première visite se passe au mieux, pourriez-vous préparer les documents suivants afin que votre conseiller RENO+ puisse en prendre connaissance sur place :

**Documents indispensables** (si vous êtes en possession de ces documents, nous en aurons besoin par la suite) :

- le certificat de mise en conformité électricité (ce document peut se trouver dans la porte de votre tableau électrique)
- le certificat de mise en conformité gaz (ce document vous a normalement été remis lors de l'installation des conduites gaz dans votre logement) et/ou la facture de la dernière intervention sur votre installation gaz (hors entretien)
- l'avertissement extrait de rôle (pour définir avec exactitude votre catégorie de revenus et vos primes)
- les factures de consommation énergétiques récapitulatives des 4 dernières années

**Documents facultatifs** (c'est mieux si vous mettez la main dessus mais dans le cas contraire, ce n'est pas grave) :

- plans architecturaux du logement
- plan des installations techniques
- permis d'urbanisme
- factures des travaux énergétiques précédents
- factures des travaux de salubrité précédents (injection murs humidité, traitement de champignons, ...)

- factures des travaux de stabilisation précédents (reprise sous fondations, agrafage de fissures, ...)
- DIU (dossier d'interventions ultérieures)

### **Vous avez des questions ?**

N'hésitez pas à nous contacter via [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)

Merci pour votre coopération.

Au plaisir de faire votre connaissance

Votre conseiller RENO+

Email : [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)

Tél : 0477 95 52 32, joignable du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Site internet : [www.brainetoiture.be](http://www.brainetoiture.be)

Le traitement de données à caractère personnel recueillies se fait dans le respect des dispositions du Règlement Général européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

En envoyant ce mail, son émetteur confirme que les données à caractère personnel récoltées seront uniquement traitées par Buildwise dans le cadre du projet Reno+.

Ces données pourront éventuellement également être utilisées à d'autres fins mais alors soit après avoir recueilli le consentement de l'intéressé, soit dans les limites autorisées par le RGPD.

Pour le surplus, il est renvoyé à la déclaration relative à la protection de la vie privée qui s'applique à toutes les données à caractère personnel traitées par Buildwise et consultable sur son site [www.buildwise.be/fr/expertise-soutien/dispositions-legales](http://www.buildwise.be/fr/expertise-soutien/dispositions-legales).